

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 07 mai 2025

DEL20250507_040

L'an deux mil vingt-cinq, le sept mai, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle communale à PERS-JUSSY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 30 avril précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 19

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Laurent CHIORINO ;

NANGY : Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : David DE VITO, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET, Valérie VACHOUX ;

REIGNIER-ÉSERY : Denise GERELLI-FORT, Sébastien JAVOGUES, Billy MARQUET, André PUGIN, Lucas PUGIN,

SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoirs : 6

Absents excusés avec procuration : Rodolphe ARNOULD a donné procuration à Sébastien JAVOGUES ; Didier EISACK a donné procuration à Billy MARQUET ; Laurent FAVRE a donné procuration à Nadège SAPORITO ; Virginie JACQUEMOUD a donné procuration à Nadine PERINET ; Stéphanie LE MOAL a donné procuration à Lucas PUGIN ; Isabelle SAGE a donné procuration à André PUGIN ;

Absents excusés : Dominique BRAND, Anne-Marie LALLIARD

Absents : Christophe AUGUSTIN, Sophie BIOLLUZ, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Ludovic WISZNIIEWSKI ;

Secrétaire de séance : Valérie VACHOUX

DEL20250507_040 - Désignation des délégués au Syndicat Mixte de l'abattoir public départemental de Haute-Savoie

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

VU les articles L5211-7, L5211-8, L5711-1 et L5711-7 du CGCT, relatifs à la désignation des représentants d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au sein d'un syndicat mixte ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2025-00021, en date du 28 mars 2025, relatif à l'approbation de la des statuts de la CCA&S dans leur dernière version en vigueur, version adoptée par la délibération n°DEL20241002_102 du Conseil communautaire du 02 octobre 2024, et notamment son article 10-5 « Construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie, en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département » ;

VU la délibération DEL20241002_102 de la CCA&S en date du 02 octobre 2024, portant demande d'adhésion de la CCA&S, et par conséquent le transfert de la compétence « Construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie, en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département », auprès du Syndicat Mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie ;

VU la délibération CD-2024-079 du Conseil Départemental de la Haute-Savoie en date du 22 juillet 2024 portant approbation du principe de création d'un syndicat mixte pour la construction et l'exploitation d'un abattoir public départemental, ainsi que des statuts du syndicat ;

VU le courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 12 mars 2025 sollicitant la désignation des délégués de la CCA&S au sein du syndicat mixte départemental de l'abattoir public de Haute-Savoie ;

CONSIDÉRANT que pour l'élection des délégués des EPCI à fiscalité propre au Comité du Syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal de l'une de ses communes membres ;

CONSIDÉRANT qu'au vu de l'article 7 des statuts du syndicat mixte départemental de l'abattoir public de Haute-Savoie qui dispose que la Communauté de Communes Arve & Salève est représentée au sein du comité syndical par 1 délégué titulaire et que ledit titulaire peut être remplacé par 1 délégué suppléant issu de la même structure en cas d'indisponibilité de celui-ci ;

CONSIDÉRANT les candidatures présentées pour assurer la représentation de la CCA&S au sein du syndicat mixte départemental de l'abattoir public de Haute-Savoie ;

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de recourir au vote à scrutin public en vertu de l'article L2121-21 du CGCT pour la désignation des délégués de la CCA&S au sein du syndicat mixte départemental de l'abattoir public de Haute-Savoie, en renonçant au vote à scrutin secret ;
- **APPROUVE** la désignation des représentants de la CCA&S au sein du syndicat mixte départemental de l'abattoir public de Haute-Savoie, ci-après

DÉLÉGUÉ TITULAIRE	COMMUNE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	COMMUNE
Sébastien JAVOGUES	REIGNIER-ESERY	Patrice DOMPMARTIN	PERS-JUSSY

La Secrétaire de séance
Valérie VACHOUX

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 15/05/2025
Publié, le 15/05/2025